



Préfecture de la Haute Marne
89 rue Victoire de la Marne
52011 CHAUMONT

Chalancey, le 18 juin 2018

OBJET : Demande de modification d'enregistrement d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement sous les rubriques 2781-1 et 2910C

Monsieur le Préfet,

Conformément au Titre I du Livre V du Code de l'Environnement, articles R512-46-1 et suivants, j'ai l'honneur de vous adresser une demande d'enregistrement pour la modification de l'unité de méthanisation agricole collective de CMV Biogaz à Chalancey.

L'installation actuelle est située sur les parcelles ZI 40 et 42. Le projet d'extension concerne également les parcelles ZI 7, 39 et 41.

La construction de cette extension permettra d'envisager le volume d'activités suivant :

- Rubrique 2781-1b : installation de méthanisation – 89 tonnes de matières traitées par jour
- Rubrique 2910-C2 : Moteurs de cogénération de 0.791 et 3.5 MW_{th}

Conformément au Code de l'Environnement livre V et aux articles précités, vous trouverez ci-joint un dossier comprenant :

- Le document Cerfa de demande d'enregistrement
- L'identité du demandeur,
- La localisation de l'installation,

- La description, la nature et le volume des activités ainsi que les rubriques de la nomenclature dont relève l'installation
- Les cartes et plans demandés par l'article R512-46-4,
- La proposition sur le type d'usage futur du site ainsi que l'avis de l'autorité compétente sur celui-ci,
- Les capacités techniques et financières de CMV Biogaz,
- Un document justifiant de la compatibilité du projet avec les dispositions d'urbanisme,
- Un document justifiant du respect des prescriptions générales applicables à l'installation,
- Les éléments permettant d'apprécier la compatibilité du projet avec certains plans, schémas et programmes,
- Un document localisant le projet par rapport aux parcs nationaux, aux parcs naturels régionaux ou naturels marins, ou par rapport à des réserves naturelles ou des sites Natura 2000.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information que vous jugeriez utile à la compréhension du dossier. Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Jean-Pierre SAUVAGEOT
Président de CMV Biogaz

PJ :

Le dossier en 3 exemplaires papier et 1 exemplaire numérique